



Règlement Intérieur Accueil de Loisirs 11-17 ans

2026/2027

I/ Présentation

L'organisateur de l'accueil de loisirs sans hébergement et du temps périscolaire de St Siméon de Bressieux.

Siège de l'accueil : **Pôle Enfance - Familles**

Adresse : 66 rue de la Jalinière 38870 St Siméon de Bressieux

☎ Tél accueil : **04.74.58.67.05**

✉ accueil@assoadelis38.fr



association adelis



assoadelis38.fr

Directrice de l'association : **BROTONS Estelle**

Directeur de l'accueil jeunes : **VICAT Julien**

Les activités peuvent se dérouler sur d'autres lieux en fonction des besoins.

Agrément de la SDJES (service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) : **0380521**

L'accueil est accessible à **tous les jeunes âgés de 11 à 17 ans et scolarisés en collège et lycée** avec une autorisation parentale signée par le ou les représentants légaux.

Les différents temps d'accueils des jeunes sont financés principalement par : la **commune de Saint Siméon de Bressieux** et la **CAF de l'Isère**.

II/ Personnel

Le recrutement du personnel qui compose l'équipe d'animation est réalisé conformément aux dispositions en vigueur imposées par la SDJES (Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

L'équipe d'encadrement de l'accueil jeunes est composée :

- D'un directeur (BP JEPS APT avec UC complémentaire de direction)
- D'une équipe d'animation permanente diplômée (BP JEPS APT)

III/ Inscription

L'inscription est obligatoire pour fréquenter l'accueil jeunes.

Les documents suivants doivent être fournis par la famille :

- Fiche d'adhésion à l'association est annuelle par foyer (de Septembre à Août)
Adhésion annuelle : Individuelle : **10€** Famille : **15€** Solidaire : **20€**
- Fiche d'inscription avec les informations sanitaires sur le jeune complétée et signée
- Cotisation de **15 €**
- Copie des pages vaccinations du carnet de santé (**copie à donner avec le dossier**)
- Coupon du règlement intérieur signé par un parent ou responsable légal et le jeune après lecture
- **QUOTIENT CAF**

Tous ces documents sont obligatoires, les familles ne fournissant pas l'ensemble de ces informations ne pourront avoir accès à l'accueil jeunes.

Tout changement concernant la situation familiale ou aux informations nécessaires à la bonne prise en charge devront nous être signalés.

En fonction des activités de l'association, une autorisation parentale sera demandée aux familles.

IV/ Fonctionnement

L'accueil jeunes est situé à la salle du Carrousel à Saint Siméon de Bressieux qui est ouvert :

- **Les mercredis de 12h30 à 17h30**
- **La 1^{ère} semaine des vacances scolaires de 8h15 à 12h15 et 13h30 à 17h30**

Il est possible de manger sur place avec l'équipe d'animation mais chaque jeune doit prévoir son repas pour le temps du mercredi ou la semaine des vacances.

La présence de l'adolescent est de minimum une heure à compter de son arrivée pour l'accueil du mercredi.

Une fois l'heure de présence effectuée, les jeunes sont libres de partir ou de rester **selon l'accord des parents.**

Pour la semaine des vacances scolaires, le fonctionnement sera différent, l'inscription reste obligatoire et non libre puisqu'elle imposera au jeune de rester sur la demi-journée complète à minima.

Une feuille d'émergence est signée par le jeune à chaque entrée et sortie.

V/ Absences Maladies et Accidents

Pour des raisons d'organisation le temps d'accueil sur la période de vacances étant sur inscription, nous vous prions de nous prévenir en cas d'absence du jeune par téléphone ou mail directement auprès du secrétariat si vous ne pouvez le faire sur le portail.

Une absence non prévenue sera facturée.

Les conditions d'annulation de votre inscription sont les suivantes :

- **Les Vacances Scolaires** : deux possibilités de désinscription :

La **maladie** (avec justificatif médical) ou l'**absence exceptionnelle** (avec justificatif) dans les 72h.

En cas de maladie survenant au centre, le directeur de l'accueil peut demander aux parents de venir chercher le jeune s'il estime que son état de santé le nécessite. Il peut également, s'il juge nécessaire, prendre l'initiative d'appeler lui-même le médecin et d'en aviser par la suite les parents, faute d'avoir pu les joindre immédiatement.

En cas d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgences (**SAMU ou POMPIERS**) et ensuite à un médecin, si son intervention peut être plus rapide. Les parents, la SDJES seront prévenus.

VI/ Tarification et Paiements

Chaque famille recevra une facture à la suite de la semaine, elle sera à **régler au plus tard le 10 du mois**.

Si la facture n'est pas réglée, une seule relance vous sera adressée pour régularisation dans les 5 jours.

Selon la situation des solutions de paiement peuvent être envisagées.

En cas de non-réponse ou de non-régularisation l'accueil du jeune pourra être suspendu.

Plusieurs moyens de paiements sont possibles :

- **Virement Bancaire** (préciser le **NOM de l'enfant et le numéro de facture**)
- **Chèque** à déposer au secrétariat où dans la boîte aux lettres de l'association
- **Chèques ANCV et CESU** (**montant égal ou inférieur à la facture, pas de rendu de monnaie**)
- **Espèces** à déposer au secrétariat contre un reçu sur demande

Les tarifs sont votés chaque année par le Conseil d'Administration d'ADELIS et sont calculés en fonction du quotient familial.

En l'absence d'un justificatif de ressources, le tarif maximum sera appliqué.

T1 : journée complète

T3 : sortie extérieure avec transport avec pique-nique fourni par la famille

Pause Méridienne : 1€

Tarification pour la semaine des Vacances								
Le repas sera fourni par la famille (facturation 1€ le temps de pause méridienne)								
QUOTIENTS	< 420	421 à 620	621 à 810	811 à 1100	1101 à 1300	1301 à 1600	1601 à 1800	> 1801
½ Journée	2,20€	2,75€	4,60€	4,94€	5,27€	5,61€	6,00€	6,41€
½ Journée + pause méridienne comprise	3,20€	3,75€	5,60€	5,94€	6,27€	6,61€	7,00€	7,41€
Journée T1	4,40€	5,50€	9,20€	9,88€	10,54€	11,22€	12,00€	12,82€
Journée T1 pause méridienne comprise	5,40€	6,50€	10,20€	10,88€	11,54€	12,22€	13,00€	13,82€
Journée T3	6,60€	8,25€	12,56€	13,23€	13,92€	14,59€	15,26€	15,96€

VII/ Respect et Discipline

Toute attitude déplacée ou irrespectueuse fera l'objet d'un :

- Rappel à l'ordre et au cadre établi
- Avertissement écrit
- Exclusion temporaire ou définitive

Les parents seront informés à chaque étape.

En cas d'incidents graves (**violence, insultes, discriminations, harcèlement, dégradation, vols**) ou répétés, des mesures d'**exclusion temporaire ou définitive** pourront être prises par le directeur de l'accueil.

Les jeunes doivent adopter un comportement respectueux envers :

- Le personnel encadrant
- Les autres jeunes
- Les règles de vie collective
- Le matériel et les locaux

VIII/ Téléphones et réseaux sociaux

L'usage du téléphone est autorisé dans le respect des autres et du cadre éducatif établi.

Le jeune n'utilisera pas son téléphone pendant l'activité encadrée, un jeu ou une discussion.

Toute forme de cyberharcèlement ou de publication inappropriée sera sanctionnée.

IX/ Départ du lieu d'accueil

Le départ du jeune doit s'effectuer selon le cadre établi par la structure.

Le mercredi les jeunes peuvent entrer et sortir librement après 1h00 de présence avec une autorisation préalable des parents (ou du responsable légal) et de l'équipe d'animation.

Les jeunes autorisés à partir seuls doivent signaler leur départ à un animateur et signer la feuille d'émargement avant de quitter les locaux.

Pour la période de vacances et pour des raisons de sécurité aucun départ ne sera accepté sans information et accord du responsable de l'accueil.

Le jeune ou la famille seront tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil.

En cas de retard et si le jeune ne peut quitter seul le lieu d'accueil, elles devront informer la structure le plus rapidement possible.

ATTESTATION REGLEMENT INTERIEUR à rendre **OBLIGATOIREMENT** signé au secrétariat d'Adelis

Je soussigné(e).....

Responsable de

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à l'appliquer.

À St Siméon de Bressieux, le.....

Signature du jeune accueilli,

Signature du responsable légal,